

Traitements des députés—Loi

Par conséquent, si mon parti ou moi-même nous opposons au bill, ce n'est pas parce que bien des gens tiendront compte de cette opposition et décideront pour cette raison de m'appuyer aux prochaines élections. Je ne le crois pas du tout. D'ici à ce qu'on les déclenche, cette question aura été oubliée depuis longtemps. Je m'oppose au bill non pas parce que je crois que les députés n'ont pas droit à une augmentation de traitements, mais parce que je trouve que nous n'avons pas vraiment examiné à fond quels devraient en être le montant ou la forme.

Les députés ont à faire face aux mêmes problèmes que n'importe quel autre citoyen à la suite de la montée en flèche du coût de la vie au cours des deux dernières années. Je crois donc, comme je l'ai dit, qu'une certaine augmentation est justifiée. Mais n'oublions pas que les députés font déjà partie des 5 p. 100 des mieux rémunérés au pays. Un simple coup d'œil à un quotidien quelconque du Canada suffit à montrer que les rapports traditionnels entre les salaires des divers groupes de la société canadienne, par exemple les cols bleus, les cols blancs, les professionnels, les enseignants, les avocats, les médecins, sont contestés et en voie de disparition. Certains groupes auraient reculé d'horreur, il y a quelques années, si on leur avait dit qu'ils font partie de la population active du Canada.

Il y a deux semaines, dans ma ville, des groupes d'infirmières ont menacé de faire grève à une date donnée à moins de recevoir une augmentation de salaire d'environ 50 p. 100. Les médecins dans des hôpitaux psychiatriques et des autres établissements du Manitoba ont de la même façon fixé une date limite à laquelle ils menacent de se mettre en grève; ils y sont peut-être actuellement. Les enseignants des écoles secondaires d'Ottawa sont en grève depuis plus de quatre semaines. Pourquoi tout cela, monsieur l'Orateur? Demandent-ils trop? Je n'en sais rien parce que je n'ai aucun moyen d'en juger, mais, à mon avis, ils ne font que jouer le jeu du système de la libre entreprise dans lequel nous vivons et qui invite chacun «à se défendre lui-même parce que personne d'autre ne le fera».

Nous avons assisté entre 1972 et 1975 à une augmentation extraordinaire des profits réalisés au Canada par les sociétés. J'aimerais citer quelques exemples tirés du *Globe and Mail*, que personne n'accusera d'intransigeance. Dans son numéro du 19 novembre 1974, il signale que, au cours des neuf premiers mois de 1974, les profits de toutes les industries ont augmenté de 36.2 p. 100 par rapport à la même période de 1973. Les profits en 1973 avaient accusé une augmentation aussi importante par rapport à 1972 que ceux de 1974 par rapport à 1973. Si toutes les sociétés ont augmenté leurs profits de 36.2 p. 100, doit-on s'étonner que les enseignants, les postiers, les facteurs, les infirmières et les pompiers demandent une augmentation de 40 p. 100? Ils suivent tout simplement l'exemple de gens qui ont fait des profits plus importants qu'eux.

Puis, le 24 décembre 1974, le *Globe and Mail* a poursuivi son reportage en citant les marges bénéficiaires de divers groupes. Les bénéfices des sociétés pétrolières pour les neuf premiers mois de 1974 ont dépassé de 103 p. 100 ceux des neuf mêmes mois de 1973. Les bénéfices des sociétés de produits chimiques en 1974 étaient plus élevés que ceux de 1973 de 118 p. 100. Les sociétés de papiers et de produits forestiers ont fait 78 p. 100 plus de bénéfices au cours des neuf premiers mois de 1974 qu'au cours de la même période en 1973. Imperial Oil qui, je suppose, obtiendra cette semaine une hausse de \$2 ou \$3 le baril de pétrole, a accusé au cours des neuf premiers mois de 1974 des bénéfices de

252 millions de dollars, presque 100 millions de plus qu'au cours des neuf premiers mois de 1973 où elle a fait seulement 154 millions!

Faut-il donc s'étonner, monsieur l'Orateur, que ces gens-là demandent des augmentations de traitement? Ce qui m'étonne, c'est qu'ils n'aient pas demandé plus. L'an dernier, la hausse du coût de la vie a dépassé 12 p. 100. Et nous traversons une période de très fortes revendications salariales, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, du fait que les travailleurs s'efforcent de conserver leur pouvoir d'achat et peut-être de faire un peu mieux. C'est là une des réalités actuelles.

Voyons un peu ce qui se passe à la fonction publique fédérale. Je suis frappé par le très grand écart qui existe entre le haut et le bas de son échelle salariale. Au sommet de l'échelle, le plafond du sous-ministre a été récemment porté de \$50,000 à \$60,000. Dans la tranche supérieure, plus de 4,000 fonctionnaires gagnent \$25,500 ou plus par an. Plus de 2,000 fonctionnaires gagnaient \$18,000 ou plus par an en 1974, et l'autorisation de faire des heures supplémentaires a rapporté à certains \$5,000 dans l'année. Les effectifs de la catégorie SX sont passés de 350 personnes environ en 1968 à près de 900 en 1973. On voit donc que le gouvernement a été fort généreux dans ses créations d'emplois au sommet de l'échelle.

Mais il s'est montré dur vis-à-vis des autres échelons de l'échelle des traitements. Suivant les journaux, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) déclarait l'autre soir à la télévision qu'il n'y aurait jamais de formule Chrétien, du genre de la formule de la Voie maritime du Saint-Laurent, et qu'il allait protéger la population canadienne contre les hausses salariales excessives. Il n'a donc pas cédé, et les fonctionnaires appartenant à l'Alliance de la Fonction publique ont entamé une grève qui a duré des semaines. Ils ont finalement obtenu un contrat qui leur accordait une augmentation d'environ 29 p. 100 pour 26 mois. Ce n'est pas beaucoup plus que l'augmentation du coût de la vie, et probablement pas beaucoup plus que l'augmentation du coût de la vie prévue pour l'année prochaine.

● (1640)

J'estime qu'il y a une différence fondamentale tout à fait injuste et injustifiée dans la façon dont le gouvernement traite les hauts fonctionnaires et ceux des niveaux inférieurs, tout comme il y a une grosse différence dans la façon dont le ministre des Finances (M. Turner) laisse les sociétés faire des profits excessifs, et celle dont il demande au Canadien moyen de faire preuve de modération dans ses revendications salariales.

L'augmentation prévue pour les députés est dans la même veine que celle qu'on a accordée aux hauts fonctionnaires. Je conviens qu'une certaine augmentation est justifiée, et je vous dis, entre parenthèses, que, si nous en obtenons une, je n'aurai aucun mal à la dépenser. Toutefois, doit-elle être aussi élevée? À mon avis, ce n'est pas plus justifié que l'augmentation accordée aux hauts fonctionnaires ou aux cadres du secteur privé par les hauts dirigeants ou les actionnaires. L'augmentation devrait être plus modeste. Je suis d'accord avec le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) qui a suggéré que l'augmentation soit calculée à partir des dernières élections.